

**C A P Locale de Catégorie C du 29 juin 2017**  
**Déclaration Liminaire de l'Alliance UNSA - CFTC**

Madame la Présidente,

CFTC DDFiP Pas de Calais tenait à vous rappeler la lourdeur et le caractère extrêmement chronophage du processus de l'entretien professionnel. Nous restons dubitatifs sur la pertinence et la crédibilité de l'appréciation de la valeur professionnelle. En effet, des chefs de service changeant spontanément de métier à la quête d'un service plus indicé, donc plus rémunérateur, ont la mission d'évaluer la capacité à travailler de collègues qui exercent leurs missions depuis plus de 20 ans. Est-ce là un signe d'efficience ? Est-ce cela une administration moderne ?

CFTC DDFiP Pas de Calais regrette, comme chaque année que des réductions d'ancienneté restent inutilisées au niveau départemental . Il y a davantage d'utilisation efficiente des capacités lorsqu'il s'agit des suppressions de postes ou des restructurations de services.

CFTC DDFiP Pas de Calais ne comprend pas également pourquoi un dossier n'a pas été présenté aujourd'hui parce que la collègue l'a envoyé un ou deux jours après le délai de 30 jours prévue par l'instruction. Elle a pourtant pris la peine de rédiger un recours devant l'autorité hiérarchique puis elle a rempli le très lourd imprimé 100-SD qu'elle a honteusement envoyé un jour trop tard. Pourquoi ? Parce qu'elle pensait que la saisie des déclarations de revenus, au cours de la campagne, était une priorité. Et, lorsque l'on regarde le dossier de plus près, il est consternant de voir que l'Administration a mis 12 jours pour transmettre le compte-rendu d'entretien alors que l'instruction prévoit une transmission à l'agent « aussi rapprochée que possible de l'entretien et au maximum dans les 8 jours qui suivent ». Pourtant, il ne s'agissait pas de compléter un imprimé mais de faire un simple clic.

CFTC DDFiP Pas de Calais constate que ce processus de l'entretien professionnel est à l'image de l'administration : elle se crée désormais ses propres problèmes. Il y a 20 ans, il n'y avait pas de DUERP, de prévention des risques psycho-sociaux parce qu'il y avait du sens dans nos missions, une joie de venir travailler et un respect du travail effectué. Nous ne critiquons pas le DUERP, mais les conditions de travail dégradées qui l'ont rendu nécessaires.

Le système DGFIP est devenu plus opaque, plus complexe, plus chronophage, plus inéquitable mais paraît-il plus efficient, tout comme le processus d'entretien professionnel ?

**les représentant(e)s CFTC DDFiP Pas de Calais**

Frédérique Davigny, Trésorerie de Lens-Municipale

Gabriel Gaillard, E R D 62